



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2021
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixantième session

7-16 février 2022

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-quatrième
session extraordinaire de l'Assemblée générale

Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, soumis conformément à la résolution [2021/8](#) du Conseil économique et social, on analyse les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la pauvreté et la faim aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que les mesures prises pour faire face à la crise. On met en lumière des stratégies efficaces visant à éradiquer la pauvreté et la faim afin de mieux se relever et d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par des investissements dans les services essentiels, en particulier un enseignement et des soins de santé de qualité, ainsi que des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires complets. En conclusion, on formule des recommandations sur la manière dont les pays peuvent accomplir de nouveaux progrès dans la réalisation des objectifs du Programme 2030.

* [E/CN.5/2022/1](#)



I. Introduction

1. Au Sommet mondial pour le développement social, les dirigeants du monde entier ont mesuré l'importance du développement social et du bien-être humain pour tous, et se sont engagés à éliminer la pauvreté, à promouvoir le plein emploi productif, et à favoriser l'intégration et l'inclusion sociales afin d'édifier des sociétés stables, sûres et justes pour tous¹.

2. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015 au Sommet des Nations Unies consacré au développement durable, il est considéré que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. Les États Membres se sont engagés à ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre du Programme et à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier.

3. Alors qu'il reste moins de 10 ans pour atteindre les objectifs de développement durable, la crise de la COVID-19 a perturbé les efforts déployés pour la réalisation d'un bon nombre des objectifs d'ici à 2030, en particulier les objectifs n° 1 (éliminer la pauvreté) et n° 2 (éliminer la faim). La crise a aggravé les inégalités préexistantes et les multiples formes de privation, et a également perturbé les systèmes agroalimentaires et considérablement réduit l'activité économique, ce qui a eu des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance et le bien-être de millions de personnes en milieu rural et urbain.

4. De nombreux pays ont réagi rapidement en tentant de contrer les effets socioéconomiques de la crise, mais la reprise reste inégale au niveau mondial. Les stratégies de relèvement offrent l'occasion de renforcer la résilience aux chocs futurs et d'assurer une transition vers le développement durable et la justice sociale. Des cadres politiques intégrés devraient être définis afin de réduire simultanément la pauvreté, la faim et les inégalités, et d'améliorer les capacités et le bien-être des personnes. Ils devraient promouvoir un accès équitable aux services essentiels et à la protection sociale, les investissements dans les infrastructures de base, des possibilités de travail décent, la sécurité économique pour tous et des systèmes agroalimentaires inclusifs. Une analyse multidimensionnelle de la pauvreté et de la faim devrait servir de base aux stratégies de relèvement à long terme, qui devraient être financées de manière durable.

II. Les effets de la COVID-19 sur la pauvreté et la faim

5. La crise de la COVID-19 a entraîné la pire récession depuis la Grande Dépression (1929-1939) et a eu des effets considérables sur les emplois et les moyens de subsistance des personnes. Les petites entreprises et les travailleurs faiblement rémunérés ont été touchés de manière disproportionnée par le ralentissement actuel de l'activité économique. En 2021, le nombre d'heures travaillées dans le monde connaîtra une baisse de 4,3 % par rapport aux chiffres d'avant la pandémie (quatrième trimestre de 2019), ce qui équivaut à la perte de 125 millions d'emplois à temps plein². La hausse du niveau d'inactivité et du taux de chômage concerne particulièrement les jeunes, notamment les jeunes femmes.

¹ Résolution de l'Assemblée générale parue sous la cote [A/RES/S-24/2](#)

² Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail. 8^e édition – Estimations actualisées et analyse » (octobre 2021).

A. Aggravation de la pauvreté multidimensionnelle

6. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources³. Alors que le taux de réduction de la pauvreté a commencé à ralentir en 2014-2015, en raison des effets combinés du creusement des inégalités, des changements climatiques et des conflits, la COVID-19 risque d'être la cause d'une autre « décennie perdue » en matière de réduction de la pauvreté.

7. Vu le ralentissement considérable de la croissance économique mondiale en 2020, il est plus difficile de réaliser des progrès en matière d'élimination de la pauvreté. Les effets combinés des plans de relèvement, de la disponibilité des vaccins et de l'assouplissement des restrictions de déplacement ont relancé les moteurs économiques dans de nombreux pays. Toutefois, la reprise économique devrait être lente pour beaucoup de pays. D'après les prévisions du Département des affaires économiques et sociales, les économies en développement ne retrouveront leur niveau d'avant la pandémie qu'en 2022 ou en 2023, car plusieurs pays ont une croissance toujours fragile. D'après le Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance économique mondiale sera de 5,9 % en 2021 et de 4,9 % en 2022. Pendant ce temps, l'inflation s'est accentuée aux États-Unis d'Amérique et dans certaines économies de marché émergentes, suscitant des inquiétudes pouvant conduire à des ajustements de la politique macroéconomique qui réduiraient les prévisions de croissance.

8. Avant la pandémie de COVID-19, il était prévu que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (1,90 dollar par jour) serait de 613 millions en 2021, mais la pandémie a porté ce nombre à 711 millions (en juin 2021). Au rythme actuel de réduction de la pauvreté, le monde n'est pas en voie d'éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Si des mesures décisives ne sont pas prises, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté devrait atteindre 600 millions (soit un taux de pauvreté mondial de 7 %) en 2030.

9. Ce scénario ne tient pas compte de l'effet négatif qu'ont les fortes inégalités sur les efforts de réduction de la pauvreté. Ces inégalités, qui ont commencé à ralentir le taux de réduction de la pauvreté vers 2015, se sont encore creusées durant la pandémie de COVID-19. Si le niveau élevé d'inégalité actuel venait à s'accroître, le taux de pauvreté mondial pourrait encore augmenter. La Banque mondiale estime que si le taux de croissance reste le même, une augmentation de 1 % du coefficient de Gini de chaque pays ferait basculer 19 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté, et qu'une augmentation de 2 % créerait 34 millions de nouveaux pauvres.

10. La crise de la COVID-19 n'a pas seulement créé de « nouveaux pauvres », mais elle a également rendu plus pauvres ceux qui vivaient déjà dans la pauvreté. Depuis le début de la crise, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et de celles vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté mondial (ayant un revenu situé entre

³ Sources : Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « World Economic Situation and Prospects as of mid-2021 » (2021) ; Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale : reprise en temps de pandémie* (Washington, 2021) ; Daniel Gerszon Mahler et consorts, « Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty: turning the corner on the pandemic in 2021? », Blogs de la Banque mondiale (24 juin 2021) ; Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (consultable à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/sdgs/report/2021/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2021_French.pdf) ; Banque mondiale, *Projected poverty impacts of COVID-19 (coronavirus)* (juin 2020) ; Organisation internationale du Travail, *Femmes et hommes dans l'économie informelle* (Genève, 2018) ; D. Bordi et consorts, « Assessing the impacts of the COVID-19 pandemic on livelihoods of rural people: a review of the evidence » (2021) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « COVID-19 and rural poverty: supporting and protecting the rural poor in times of pandemic », note d'orientation, 2020.

1,90 et 3 dollars par jour) a augmenté. De nombreux travailleurs pauvres et une grande partie des 2 milliards de travailleurs du secteur informel dans le monde (61 % de l'ensemble des travailleurs) se sont davantage appauvris. Alors que les ménages les plus riches ont été très légèrement touchés, ou ont enregistré des gains financiers, les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations autochtones, ont eu du mal à conserver leurs moyens de subsistance et se trouvent toujours dans la même situation.

11. Les personnes à faible revenu souffrent en grande majorité de multiples formes de privations dans les domaines de l'éducation, de la santé et dans de nombreux autres domaines relatifs au niveau de vie (notamment le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électricité, au logement, aux crédits et au combustible de cuisson), ce qui perpétue également la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Ces privations, dont beaucoup ont été aggravées par la pandémie de COVID-19, sont étroitement imbriquées et se renforcent mutuellement. La fermeture des écoles a des conséquences plus lourdes pour les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi que pour leurs familles. Parmi ces enfants, beaucoup ne retourneront peut-être jamais à l'école car ils sont contraints de se marier ou de travailler, et ils n'ont plus accès aux programmes d'alimentation scolaire qui, pour nombre d'entre eux, constituaient le repas le plus important auquel ils avaient accès. La pandémie a réduit à néant 20 ans de progrès en matière d'éducation, puisque 101 millions d'enfants supplémentaires (9 % des élèves de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire) sont passés en dessous du niveau minimum de compétence en lecture. En 2020, 142 millions d'enfants supplémentaires vivaient dans des ménages à faible revenu, ce qui a porté le total à 725 millions⁴. D'ici à la fin de l'année 2022, 8,9 millions d'enfants supplémentaires pourraient être amenés à travailler en raison de l'augmentation de la pauvreté du fait de la pandémie, ce qui porterait le total à 168,9 millions (dont 70 % dans le secteur agricole). La pandémie a stoppé ou annulé les progrès réalisés en matière d'accès aux soins de santé. Les progrès réalisés en une dizaine d'années dans les domaines de la santé reproductive, de la santé maternelle et de la santé de l'enfant pourraient être freinés ou inversés, car un tiers des pays ont connu des perturbations dans ces services de santé en 2020. La baisse des revenus de nombreux ménages a fait qu'il leur est plus difficile que jamais d'assumer les dépenses de santé à payer de leur poche.

12. Les populations rurales ont été durement touchées par la crise. Sur les 734 millions de personnes qui vivaient déjà dans l'extrême pauvreté avant la crise de la COVID-19, 80 % vivent dans des zones rurales. Les travailleurs des zones rurales sont deux fois plus susceptibles d'occuper un emploi informel (80 %) que les travailleurs des zones urbaines (44 %), et une grande partie d'entre eux sont donc exclus de la protection sociale, notamment de l'assurance maladie et des allocations de chômage⁵.

13. De nombreuses populations rurales n'avaient que peu ou pas d'épargne ou de liquidités pour atténuer les effets de la crise. Les habitants des zones rurales comptent fréquemment aussi sur des sources de revenus diversifiées, notamment le travail salarié et les activités non agricoles, la migration saisonnière et les envois de fonds, pour augmenter leurs revenus et réduire les risques associés à la production agricole primaire. Toutefois, ces stratégies de subsistance diversifiées n'ont pas suffi à atténuer les effets négatifs de la crise qui s'est manifestée dans de multiples secteurs.

⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et OIT, *Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre* (New York, 2021).

⁵ FAO et OIT, *Étendre la protection sociale aux populations rurales : perspectives pour une approche commune entre la FAO et l'OIT* (Genève, 2021).

14. Les habitants des zones rurales sont aux prises avec de nombreuses formes de privations et ont du mal à accéder aux services essentiels, et nombre de ces difficultés ont été aggravées par la pandémie. Par rapport aux citadins, ils ont beaucoup moins accès à un bon assainissement, aux services de santé, à l'éducation et à la protection sociale. Ils sont plus susceptibles de ne pas avoir de pièce d'identité officielle, qui est souvent une condition préalable à l'accès aux services publics. Les populations rurales rencontrent également des obstacles supplémentaires pour accéder aux infrastructures publiques, comme l'électricité, les routes, Internet et les technologies de communication.

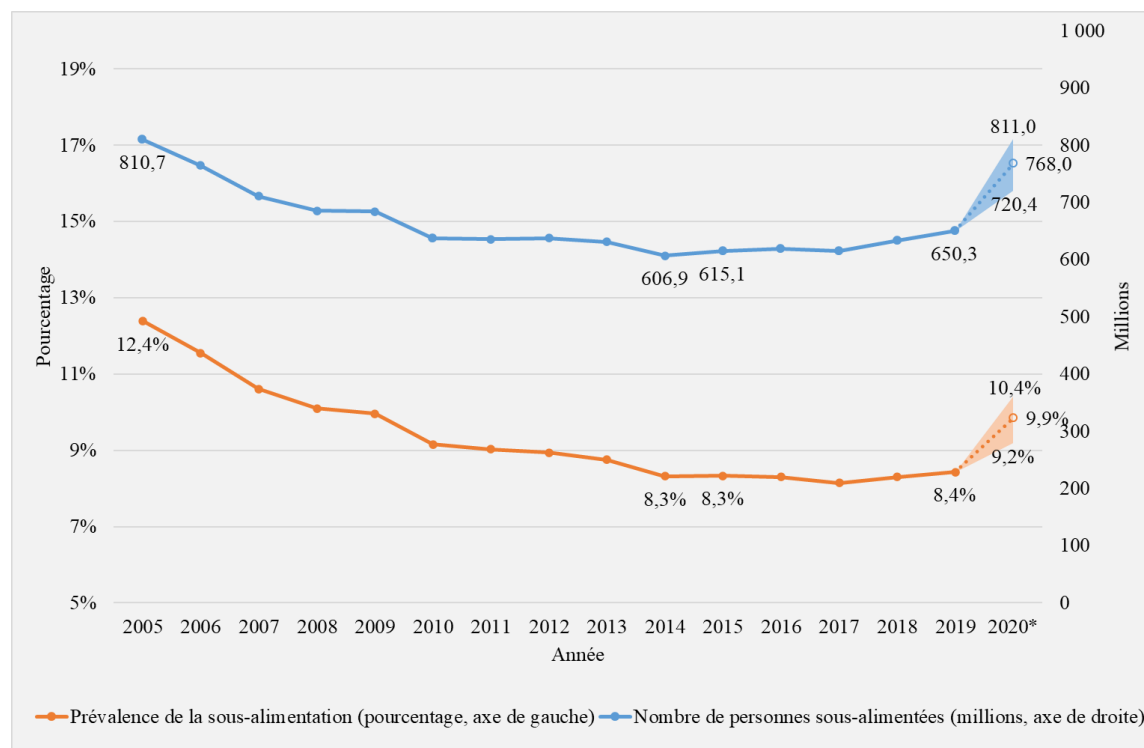
15. Les personnes handicapées ont été particulièrement touchées par les restrictions de déplacement et les perturbations des services dont elles ont besoin.

B. Augmentation de l'insécurité alimentaire

16. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources⁶. Pour éliminer la pauvreté de manière durable, il est indispensable de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire. À cause de la COVID-19, il est encore plus difficile d'éliminer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire d'ici à 2030.

17. Après une baisse constante de 2005 à 2014, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde est passé de 607 millions en 2014 à 650 millions en 2019, ce qui diminue les chances de réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 à l'horizon 2030. Depuis le début de la pandémie en 2020, ce nombre a connu une hausse en fluctuant entre 720 et 811 millions, soit à 118 millions de personnes supplémentaires, si on prend le point médian de cette fourchette, ce qui annule une grande partie des progrès réalisés depuis 2005 (voir fig.).

⁶ Sources : FAO, Fonds international de développement agricole, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial et UNICEF, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021 : transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous* (Rome, FAO, 2021) ; Food Security Information Network et Global Network Against Food Crises, *Global Report on Food Crises 2021: Joint Analysis for Better Decisions* (Rome, 2021) (consultable à l'adresse suivante : www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021) ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe : rapport spécial sur la sécheresse 2021* (Genève, 2021) et *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019* (Genève, 2019) ; FAO, profils de pays (consultables à l'adresse suivante : www.fao.org/2019-ncov/resources/country-profiles/en/) ; UNICEF, « 6,7 millions d'enfants supplémentaires de moins de 5 ans pourraient souffrir d'émaciation cette année à cause de la COVID-19 », communiqué de presse du 27 juillet 2020 ; John Hoddinott, « Achieving the SDG2 ending hunger and food insecurity » (non publié, 2021).



Note : Les données estimées pour l'année 2020 dans la figure sont illustrées par des lignes en pointillé. Les zones ombrées indiquent les limites inférieures et supérieures de la fourchette estimée (source, FAO).

18. En outre, d'après les estimations basées sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue mise en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'insécurité alimentaire a augmenté de 41 % entre 2015 et 2020. En 2015, 22,8 % de la population mondiale (environ 1,7 milliard de personnes) étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (sans nourriture ou incapables d'avoir régulièrement une alimentation saine et équilibrée). En 2020, cette proportion est passée à 30,4 % (2,4 milliards de personnes, soit une augmentation de 318 millions par rapport à 2019).

19. En 2020, 155 millions de personnes réparties dans 55 pays étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë d'un niveau critique ou pire, soit 20 millions de plus qu'en 2019, les conflits, le manque de sécurité, les chocs économiques (y compris ceux résultant de la COVID-19) et les phénomènes météorologiques extrêmes étant les principaux facteurs et souvent coexistants. De plus en plus de familles sont contraintes de rationner la nourriture, ce qui entraîne une augmentation des retards de croissance chez les enfants, avec des effets négatifs à long terme sur leur santé, leur bien-être et leur capacité d'atteindre leur plein potentiel, et une augmentation du nombre de décès évitables d'enfants, qui est estimé à près de 10 000 par mois.

20. Cette augmentation de la faim et de l'insécurité alimentaire n'est pas due à un manque de disponibilités alimentaires au niveau mondial, car même pendant la pandémie, malgré les inquiétudes exprimées au début, la production alimentaire mondiale n'a pas été touchée et il n'y a eu que des cas localisés de réduction de l'approvisionnement alimentaire, en particulier dans des zones déjà touchées par des aléas climatiques comme la sécheresse et les inondations.

21. Cette augmentation est due à un accès inéquitable à la nourriture et à la perturbation des chaînes d'approvisionnement de produits alimentaires mondiales et nationales, ce qui a entraîné une hausse des prix alimentaires en 2021, rendant l'accès

à la nourriture plus difficile pour les familles à faible revenu, qui ont du mal à satisfaire leurs besoins alimentaires en raison de la baisse de leurs revenus. La production alimentaire mondiale est restée relativement indemne, et les pays, contrairement à ce qui s'était passé lors de la crise mondiale des prix alimentaires de 2007-2008, ont adopté des mesures de restriction des échanges qui étaient généralement limitées et de courte durée, ce qui a permis aux marchés agroalimentaires de rester ouverts et aux échanges connexes de se poursuivre pendant la pandémie. Néanmoins, la crise a eu des répercussions sur l'ensemble du système agroalimentaire, mettant en évidence ses vulnérabilités et ses insuffisances. Les segments du système agroalimentaire où les travailleurs du secteur informel et les femmes sont plus concentrés (services alimentaires, transformation alimentaire et distribution des aliments) ont été particulièrement touchés par les restrictions de déplacement et les pénuries de main-d'œuvre qui en ont découlé. La crise a également perturbé le transport des denrées alimentaires et entraîné une hausse des coûts d'expédition, ce qui a contribué à la hausse des prix alimentaires.

22. Parmi les autres raisons pouvant expliquer la croissance de l'insécurité alimentaire, on peut citer l'augmentation du nombre de conflits et le fait que les aléas naturels et les ralentissements économiques sont plus fréquents et plus considérables. Entre 2010 et 2014, on a recensé en moyenne plus de 500 conflits (intraétatiques et interétatiques) par an dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Ce chiffre est passé à 750 conflits par an sur la période 2015-2019. Au cours de cette période, le nombre de réfugiés dans le monde a presque doublé, puis a atteint 80 millions en 2020, la plupart d'entre eux étant en situation d'insécurité alimentaire modérée à grave. Le pourcentage de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire frappés par des phénomènes météorologiques extrêmes est passé de 76 % sur la période 2000-2004 à 98 % entre 2015 et 2020, 52 % des pays étant exposés à trois ou quatre types d'aléas naturels (vague de chaleur, sécheresse, inondation ou tempête) au cours de la période 2015-2020, contre 11 % au cours de la période 2000-2004.

23. Les effets combinés et en cascade de ces facteurs ont fait que plus de 3 milliards de personnes dans le monde n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation saine. Près d'un tiers des femmes en âge de procréation souffrent d'anémie, ce qui est en partie dû à des carences nutritionnelles. La pandémie de COVID-19 a aggravé toutes les formes de malnutrition, en particulier chez les enfants. En 2020, 22 % des enfants de moins de 5 ans (149,2 millions) souffraient d'un retard de croissance, et 6,7 % des enfants de cette tranche d'âge (45,4 millions) souffraient d'émaciation. Les perturbations des systèmes d'alimentation et de santé pourraient entraîner l'émaciation de 9,3 millions d'enfants supplémentaires sur la période 2020-2022 (soit une hausse de 20 % depuis 2019) et une augmentation du nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance, après vingt ans de baisse des cas de retard de croissance dans le monde. Il faudra peut-être des années avant de pouvoir connaître l'ampleur des effets que la malnutrition causée par la pandémie a eus sur les enfants.

24. Bien que la disponibilité physique des aliments n'ait pas été touchée de manière significative, la baisse des revenus et l'augmentation des prix des aliments ont fait que de nombreux ménages ruraux pauvres ont eu du mal à satisfaire leurs besoins alimentaires, en particulier en ce qui concerne les aliments nutritifs autres que les aliments de base. Cette situation est particulièrement inquiétante en Afrique subsaharienne. En raison de la couverture limitée de la protection sociale, de nombreux ménages ruraux ont recours à des stratégies d'adaptation préjudiciables, notamment la vente de leurs avoirs productifs, tels que leur matériel agricole et leur bétail, pour atténuer les effets de la crise sur leurs besoins immédiats, et réduisent la quantité, la fréquence et la valeur nutritionnelle de leurs repas. Ces stratégies d'adaptation compromettent leur capacité productive à l'avenir et risquent de les faire tomber dans des pièges de la pauvreté caractérisés par un équilibre de bas niveau. La

baisse des revenus menace également les investissements des agriculteurs dans les améliorations et les technologies agricoles dont ils ont besoin pour augmenter leur productivité.

III. Lutte contre la COVID-19 : tendances régionales

25. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources⁷. Si toutes les régions ont été touchées par les répercussions de la crise, les effets sur la pauvreté et la faim ainsi que la capacité à réagir par des mesures de relance budgétaire n'ont pas été les mêmes. Plus de la moitié des personnes sous-alimentées dans le monde se trouvent en Asie (418 millions) et plus d'un tiers se trouvent en Afrique (282 millions). Alors que le niveau d'insécurité alimentaire a lentement augmenté en Asie et est resté constant dans de nombreuses économies avancées, l'Amérique latine et les Caraïbes ont connu la plus forte augmentation, le taux de prévalence ayant augmenté de 9,2 % entre 2018 et 2020. Toutefois, l'Afrique a le taux de prévalence le plus élevé, près de 60 % de sa population étant en situation d'insécurité alimentaire en 2020. Dans le monde, les femmes sont plus exposées à l'insécurité alimentaire que les hommes et cette disparité s'est creusée depuis le début de la pandémie.

26. En Afrique, où il y avait une lente diminution du taux de pauvreté et une augmentation du nombre de pauvres en valeur absolue avant la crise, la pauvreté a gagné du terrain. Les pays africains ont déployé des mesures de relance budgétaire pour atténuer les incidences négatives de la COVID-19 : au total, 227 mesures de protection sociale ont été adoptées dans 51 pays africains en 2020, parmi lesquelles 82 % sont des régimes non contributifs et les deux tiers sont de nouvelles mesures. Cependant, les 6 milliards de dollars dépensés à ce jour sont insuffisants pour répondre aux besoins existants. Les populations ont recours à de mauvaises stratégies d'adaptation, comme le fait de puiser dans leur épargne, la réduction de leur consommation alimentaire, l'abandon des aliments nutritionnels au profit des aliments de base, le retrait de leurs enfants de l'école pour les faire travailler ou la vente de leurs biens, ce qui réduit leurs chances d'échapper à la pauvreté. Bien que la plupart des mesures aient été des paiements uniques ou des mesures à court terme (3 à 6 mois), quelques pays africains ont commencé à opérer des changements afin de mettre en place des systèmes de protection sociale plus efficaces et plus complets.

27. La moitié de la population de la région Asie-Pacifique n'a pas accès à la protection sociale. Pour faire face à la crise, de nombreux pays ont injecté des ressources financières supplémentaires dans le secteur de la santé, amélioré les allocations de chômage (en augmentant les montants, en prolongeant la durée et en augmentant les catégories qui y ont droit) et les prestations de maladie, et fait

⁷ Sources : FAO, Fonds international de développement agricole, OMS, PAM et UNICEF, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021* ; OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021) ; Plate-forme de la protection sociale de l'OIT (www.social-protection.org) ; Département des affaires économiques et sociales, note de synthèse n° 93, « Social policy and social protection measures to build Africa better post-COVID-19 » ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Asia-Pacific COVID-19 brief: Disaster-Responsive Social Protection*, 16 juillet 2020 ; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), « Impact of COVID-19 on Money Metric Poverty in Arab Countries » (juin 2020) ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « The recovery paradox in Latin America and the Caribbean: growth amid persisting structural problems – inequality, poverty and low investment and productivity », rapport spécial n° 11, COVID-19 (2021) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Supporting livelihoods during the COVID-19 crisis: closing the gaps in safety nets », Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19) (mai 2020).

bénéficier les travailleurs du secteur informel des avantages pécuniaires. Il convient de tirer parti des mesures novatrices pour instaurer des changements structurels dans les systèmes nationaux de protection sociale et réduire à long terme les écarts en matière de couverture. Les mesures de riposte ont démontré la capacité des systèmes d'acheminement à fournir les prestations, et les pays devraient faire usage de la capacité d'acheminement mise en place. La mise en place de prestations de protection sociale de base coûterait 2 % à 6 % du produit intérieur brut (PIB), une dépense que la plupart des pays peuvent se permettre. Au fond, l'adoption de telles mesures est une question de priorité politique plutôt que d'accessibilité financière.

28. Dans la région arabe, d'après les estimations, 16 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté (sur la base des seuils de pauvreté nationaux) en raison de la crise et 9 millions de personnes supplémentaires sont tombées sous le seuil international d'extrême pauvreté. Les effets de la COVID-19 ont intensifié les répercussions des problèmes préexistants que sont les conflits, l'instabilité politique et le déplacement forcé. Même avant la pandémie, les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté n'avaient pas permis de trouver des solutions adéquates aux privations multiples, aux différences absolues entre zones rurales et zones urbaines, et entre les régions, et à la vulnérabilité accrue de certains groupes sociaux. Le coût de la réduction de l'écart de la pauvreté en 2021 est estimé à 45 milliards de dollars, ce qui, en termes comparatifs, représente une proportion minime de la richesse du décile supérieur. Des mesures politiques telles que l'imposition sur la fortune peuvent être une option politique réalisable dans les pays à revenu intermédiaire de la région.

29. Avant la crise, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes étaient aux prises avec de multiples difficultés liées aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux migrations et aux troubles sociaux. Les difficultés et les inégalités structurelles qui caractérisent la région ont été aggravées par une faible croissance, des taux de pauvreté croissants, le nombre important d'emplois informels et la persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. En 2020, d'après les estimations, le taux de pauvreté régional a atteint 33,7 % et le taux d'extrême pauvreté, 12,5 %. En valeur absolue, 209 millions de personnes vivent dans la pauvreté (22 millions de plus qu'en 2019) et 78 millions, dans l'extrême pauvreté (8 millions de plus qu'en 2019). Au cours de la période 2019-2020, le taux de chômage régional a augmenté de 2,5 %, touchant de manière disproportionnée les femmes, les jeunes et les travailleurs du secteur informel. L'indice de Gini moyen de la région a augmenté de 2,9 % en 2020. Ces effets auraient été encore plus considérables si des mesures de protection sociale d'urgence n'avaient pas été prises. Les gouvernements de 32 pays ont mis en place 297 mesures financées grâce aux impôts et consacrées aux populations les plus vulnérables, ainsi que des mesures contributives, destinées à protéger l'emploi et à élargir l'assurance chômage et l'assurance maladie.

30. Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont réagi à la pandémie de COVID-19 par des mesures d'urgence d'une ampleur sans précédent, parmi lesquelles l'injection de capitaux, des prêts et des garanties de dette visant à soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs indépendants, des programmes de maintien de l'emploi, le fait de faire bénéficier les populations vulnérables de l'assurance chômage ou de nouveaux transferts en espèces destinés à tous ou ciblés. Ces mesures ont largement amorti les effets de la pandémie sur les moyens de subsistance. Cependant, certaines catégories de la population ont été le plus gravement frappées par la crise. Les enfants vivant dans un ménage monoparental (un enfant sur six) ou immigré sont particulièrement touchés par la crise de la COVID-19. Cela est en partie dû au manque de mesures de protection sociale adaptées aux enfants (seulement 2 % environ des dépenses globales de la riposte), raison pour laquelle l'augmentation de la pauvreté des enfants n'a pas

pu être empêchée. Les familles monoparentales sont plus exposées à la pauvreté (30 %) que les familles biparentales (10 %). Par ailleurs, la pauvreté a augmenté de manière disproportionnée chez les jeunes en 2020.

IV. Stratégies efficaces pour l'élimination de la pauvreté et de la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions afin de mieux se relever et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

31. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources⁸. De nombreux pays ont réagi à l'apparition de la COVID-19 en mettant en place des mesures d'urgence qui leur ont permis d'éviter les pires conséquences de la pandémie. Étant donné que les pays passent de mesures provisoires à des stratégies de relèvement à long terme, celles-ci doivent renfermer un cadre politique intégré qui favorise une croissance inclusive, en s'attaquant simultanément aux multiples dimensions de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des inégalités. Les premiers enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 doivent être intégrés dans les stratégies de relèvement, les modèles économiques, les politiques de développement et les décisions d'investissement public et privé dans tous les secteurs. Il convient d'établir des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, ou de réviser celles existantes, en les accompagnant d'un financement approprié et en tenant compte des risques multiples et interdépendants, y compris les changements climatiques.

A. Principaux domaines d'action pour l'élimination de la pauvreté et de la faim et un meilleur relèvement aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Assurer des moyens de subsistance durables

32. Les moyens de subsistance ne sont pas durables si l'on ne peut pas en tirer une sécurité économique. Il importe de s'attaquer aux insécurités économiques que connaissent les personnes et les familles à faible revenu, qui sont très vulnérables face aux chocs car elles n'ont pas suffisamment de moyens ou d'épargne. Afin de garantir des moyens de subsistance durables pour tous, on devrait placer parmi les priorités la création d'emplois décents et d'opportunités génératrices de revenus, y compris dans des secteurs en expansion tels que l'économie verte et le secteur des services à la personne. En outre, avec l'accélération de la transformation numérique qui alimente les nouvelles formes de travail, il faut faire bénéficier tous les travailleurs de la protection sociale, quelles que soient leurs modalités d'emploi. Pour ce faire, il faut investir dans des systèmes de protection sociale universels, en fixant notamment des planchers, et dans la formation tout au long de la vie afin d'améliorer et de recycler les compétences des travailleurs. La protection sociale universelle consiste à garantir une protection durable, adéquate et complète pour tous tout au long de la vie. La conception d'un cadre politique intégré en matière d'emploi et de protection sociale génère davantage d'emplois décents avec une bonne protection sociale, des niveaux de revenus plus élevés et des niveaux de protection plus importants.

⁸ Sources : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Increasing Global Resilience to Systemic Risk: Emerging Lessons from the COVID-19 Pandemic* (Genève, 2021) ; CESAO, UNICEF et Oxford Poverty and Human Development Initiative, *Arab Multidimensional Poverty Report* (Beyrouth, 2017).

2. Promouvoir le bien-être et permettre aux personnes de vivre dans la dignité

33. La promotion du bien-être de tous les individus tout au long de leur vie doit être au cœur de tout effort visant à lutter contre la pauvreté et la faim, et constitue un facteur essentiel d'un relèvement inclusif et résilient. La fourniture de services d'assainissement et d'hygiène de base permettra de prévenir les décès prématurés et les maladies, d'améliorer la qualité de la vie et d'avoir une main-d'œuvre productive pour le développement à long terme. Un meilleur accès à une alimentation saine améliorera le bien-être et contribuera à réduire le nombre de cas de retard de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, ce qui est essentiel à l'amélioration de leur capacité d'apprentissage et au renforcement de leur potentiel de vie, à l'accroissement de la productivité des individus en âge de travailler, et donc de la prospérité, et à la garantie d'une vie longue et active pour les personnes âgées. La mise en place de systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire et assurer l'accès de tous à une alimentation sûre, nutritive et suffisante.

34. Pour comprendre la pauvreté et trouver des solutions pour l'éradiquer, il est indispensable d'adopter une approche fondée sur la dignité et le respect de la personne et de ses droits. La dignité signifie, entre autres choses, l'enregistrement à l'état civil et l'accès à une identité juridique, ainsi que la non-discrimination pour quelque motif que ce soit. La pauvreté est souvent liée à des pratiques discriminatoires, qu'elles soient manifestes ou cachées. Enfin, la dignité suppose la participation des plus vulnérables dans les décisions qui ont une incidence directe sur leur vie, et l'autonomisation de ces personnes. Les besoins des personnes vivant dans la pauvreté ne sont souvent pas suffisamment pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques. La participation significative de ces personnes et de leurs représentants à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans de relèvement après la COVID-19 est cruciale.

3. Amélioration des données, nouveaux indicateurs et partenariats

35. Les données de qualité sont rares en raison des restrictions imposées à la réalisation d'enquêtes auprès des ménages pendant les périodes de confinement et de l'absence de documentation systématique des initiatives politiques et programmatiques prises pour faire face à la crise, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu. Même dans le domaine de la protection sociale, où davantage de données sont disponibles, des données ventilées sur la couverture effective font défaut⁹. Les répercussions socioéconomiques de la COVID-19 remettent également en question l'utilité de nombreux chiffres et indicateurs habituels relatifs à la pauvreté.

36. Il importe de mettre en place de nouveaux indicateurs fondés davantage sur la privation et la vulnérabilité qui sont multidimensionnelles, et qui sont le résultat d'une compréhension plus approfondie des processus par lesquels les personnes entrent et sortent de la pauvreté. Un nombre croissant de pays se servent d'outils d'analyse multidimensionnels, notamment des indices de pauvreté multidimensionnelle, pour saisir la nature interdépendante des privations et apporter leur appui de manière intégrée. Les indices nationaux de pauvreté multidimensionnelle peuvent aider à comprendre la dynamique de la pauvreté et à élaborer des politiques. De même, les indices régionaux de pauvreté multidimensionnelle peuvent contribuer à tenir compte des valeurs locales et à encourager la coopération régionale, comme c'est actuellement le cas dans la région arabe. Dans la région de la Commission

⁹ Voir : www.ugogentilini.net/.

économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'outil d'aide au calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle permet de mettre en place des indices de pauvreté multidimensionnelle nationaux appropriés à l'aide de diagnostics précoces et de statistiques nationales officielles, ce qui permet aux pays de mieux centrer, coordonner et suivre les mesures de réduction de la pauvreté, et de simuler les effets des chocs afin de mieux faire en sorte que les populations ne tombent pas dans la pauvreté.

37. Pour que les politiques de réduction de la pauvreté soient efficaces, il faut que les gouvernements et les collectivités locales nouent des partenariats avec les organisations de la société civile. Celles-ci peuvent efficacement représenter les intérêts des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la faim. Elles peuvent aider à suivre de près les besoins des populations vulnérables et à appeler l'attention sur les personnes laissées pour compte. Ces organisations peuvent également aider à recenser et à sensibiliser les groupes et les individus vulnérables, et à communiquer avec eux.

B. Cadre politique intégré pour un meilleur relèvement et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

38. Les expériences de la longue lutte contre la pauvreté et la faim, y compris les enseignements tirés de la lutte contre la COVID-19, montrent la nécessité d'un cadre politique intégré pour un meilleur relèvement après la crise et l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

1. Investir dans les capacités humaines et les infrastructures de base

39. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources¹⁰. La garantie d'un accès universel aux services et aux infrastructures de base est essentielle pour un relèvement inclusif et équitable, c'est également un facteur clé pour l'élimination de la pauvreté et de la faim. Cela suppose l'accès à une eau potable gérée de façon sûre, à des services d'assainissement, à des écoles de qualité, à des transports publics, à des services de soins de santé de qualité dont les populations peuvent bénéficier sans encourir de difficultés financières, à des logements abordables et une connexion fiable et abordable à Internet. L'objectif de la prestation de services devrait être de parvenir progressivement à l'accès universel, une attention particulière étant accordée aux besoins des groupes et collectivités vulnérables et défavorisés. Par exemple, pour réduire le fossé numérique, il faut non seulement fournir un accès abordable à Internet, mais aussi veiller à ce que les personnes et les ménages défavorisés puissent s'offrir des appareils numériques, possèdent les compétences numériques nécessaires, soient conscients des avantages d'Internet et des technologies numériques, et puissent accéder à des contenus pertinents dans leur langue locale.

40. Il importe d'investir dans les capacités humaines pour que les sociétés produisent une main-d'œuvre saine, qualifiée et productive, ce qui est indispensable pour avoir une croissance généralisée, et pour aider les individus à améliorer leurs moyens de subsistance et leur bien-être, à renforcer leur résistance aux chocs futurs et à réaliser pleinement leur potentiel dans la vie. L'égalité d'accès à une éducation de qualité et à des possibilités de formation tout au long de la vie, à des services de soins de santé, à une formation professionnelle et qualifiante et à la possibilité de

¹⁰ Sources : Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (voir note de bas de page 3) ; OMS, « Couverture sanitaire universelle (CSU) », fiche d'information (1^{er} avril 2021).

développer des compétences numériques peut aider les travailleurs à mieux résister aux chocs et à s'adapter à la transformation technologique. Il est nécessaire de récupérer les pertes d'apprentissage enregistrées durant la pandémie de COVID-19, car l'enseignement à distance n'est pas une solution pour au moins 80 millions d'élèves dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Il faudra assurer des cours en ligne abordables et de qualité et apporter un soutien hors ligne aux familles, en accordant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables. Les ministères de l'éducation et de la protection sociale doivent collaborer pour accompagner les enfants défavorisés, en particulier les filles et les enfants handicapés, au moyen de transferts en espèces ou d'allocations familiales dont une partie est destinée à l'éducation, par exemple, pour prévenir l'abandon scolaire. L'investissement dans l'éducation et la protection de la petite enfance contribue de manière significative à réduire la pauvreté touchant les enfants et à rompre les cycles intergénérationnels de la pauvreté. Les prestations de maternité, les allocations familiales universelles, la formation des parents et les structures de garde d'enfants abordables et facilement accessibles contribuent à lutter contre la pauvreté touchant les enfants et à combler l'écart entre les enfants défavorisés et ceux plus aisés.

41. L'investissement dans des systèmes de santé solides et résilients et la garantie d'un accès à des soins de santé primaires abordables et de qualité constituent des éléments essentiels de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les pays doivent continuer à renforcer leur système de santé, le but étant de parvenir à une couverture sanitaire universelle, afin que toute personne, tout au long de sa vie, ait accès aux soins de santé dont elle a besoin sans encourir de difficultés financières. Si la couverture s'est améliorée dans toutes les régions et dans tous les groupes de revenus, l'indice de couverture des services de couverture sanitaire universelle étant passé de 45 (sur 100) à 66 entre 2000 et 2017, de nombreuses personnes dans le monde ont encore du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière de soins de santé. La santé mentale est essentielle à la capacité de l'individu de mener une vie productive, mais elle est souvent négligée. Il est nécessaire d'investir dans les ressources humaines du secteur de la santé, car le monde a besoin de plus de 18 millions d'agents de santé supplémentaires d'ici à 2030, en particulier dans les pays à faible revenu ou les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. En outre, il convient d'établir des liens plus étroits entre les politiques de protection sociale et celles relatives à la santé, par le renforcement des systèmes de protection sociale, notamment en fixant des niveaux de protection sociale minimale définis au niveau national, qui garantissent l'accès universel aux soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu.

2. Favoriser la sécurité économique et renforcer les systèmes de protection sociale, en fixant des niveaux de protection minimale

42. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources¹¹. La crise de la COVID-19 a mis en évidence d'importantes disparités dans la couverture, la portée et l'efficacité de la protection sociale, tout en démontrant clairement la capacité des systèmes de protection sociale à prévenir et à combattre la pauvreté, la faim et les inégalités tout au long du cycle de vie. Jusqu'en 2020, seuls 46,9 % de la population mondiale recevaient au moins une prestation de protection sociale¹², ce qui signifie

¹¹ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022* ; OIT, Conférence internationale du Travail, résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) (ILC.109/résolution III), adoptée le 19 juin 2021 ; Plateforme de la protection sociale de l'OIT, « La réponse de la protection sociale à la crise du COVID-19 » (<https://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=62&lang=FR>).

¹² Soins de santé et prestations de maladie non compris. Voir : OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

que 4 milliards de personnes ne bénéficiaient d'aucune protection. Il existe également d'importantes inégalités entre les pays. La majorité des habitants (85,4 %) des pays à revenu élevé recevait effectivement au moins une prestation de protection sociale, contre 13,4 % dans les pays à faible revenu. L'écart de couverture est encore plus grand pour les personnes considérées vulnérables, dont seulement 7,8 % recevaient une prestation d'aide sociale dans les pays à faible revenu.

43. Le relèvement après la crise de la COVID-19 offre aux pays une fenêtre politique pour combler les disparités importantes en matière de protection sociale en faisant fond sur les mesures d'intervention face à la crise pour passer à des systèmes de protection sociale universels, adéquats, complets et durables. De tels systèmes, y compris les niveaux de protection sociale minimale définis au niveau national, garantiront la sécurité de revenu élémentaire tout au long du cycle de la vie d'un individu, y compris les allocations familiales, les allocations de maternité, les prestations de maladie, les pensions d'invalidité, les allocations de chômage et les pensions de retraite. Dans le même temps, ils doivent déterminer et corriger les disparités en matière de couverture, notamment pour les travailleurs du secteur informel, les migrants et les soignants non rémunérés, qui sont particulièrement vulnérables.

44. Pour atteindre toutes les populations, indépendamment de leur statut d'emploi (salarié, indépendant, chômeur ou hors du marché du travail) et des types et formes d'emploi (formel, informel, travailleurs de l'économie des petits boulots), les systèmes de protection sociale doivent trouver la bonne combinaison entre les régimes contributifs et non contributifs (financés par les impôts) afin que tous les individus soient protégés contre les chocs futurs tout au long de leur vie¹³. Ces systèmes doivent également être adaptables afin de tenir compte de plusieurs situations et besoins différents. Par exemple, l'amélioration de l'accès des travailleurs du secteur informel aux systèmes de protection sociale consiste en partie en l'introduction de politiques visant à promouvoir les transitions vers l'économie formelle, l'extension et la mise à niveau des programmes d'assistance sociale existants en augmentant le niveau des prestations et en faisant bénéficier les travailleurs du secteur informel, et la réforme des systèmes de protection sociale contributifs pour qu'ils prennent davantage en compte cette catégorie de travailleurs, y compris les travailleurs saisonniers et occasionnels dans les zones rurales.

45. La crise a montré que, lorsqu'il existe une volonté politique, les gouvernements peuvent réagir de manière efficace, efficiente et rapide et trouver une marge de manœuvre budgétaire pour étendre la protection sociale. De nombreux pays ont augmenté la couverture de la protection sociale en faisant bénéficier du mécanisme existant des groupes qui ne bénéficiaient jusque-là d'aucune protection, créé de nouvelles prestations, augmenté le niveau des prestations, modernisé les processus administratifs et de prestation à l'aide des technologies numériques, et mobilisé des ressources financières additionnelles. De nombreux pays, y compris des pays en développement à faible revenu, font maintenant bénéficier des prestations de protection sociale les travailleurs du secteur informel. Toutefois, la quasi-totalité (94,7 %) des 1 600 mesures de protection sociale prises en 2020 (dans 209 pays et territoires) pour faire face à la crise étaient des mesures à court terme. Les pays qui avaient déjà des programmes à grande échelle et des fondements essentiels d'un système de protection sociale, comme des registres sociaux, de bons mécanismes de paiement et de prestation et de solides systèmes d'information de gestion, ont été plus à même de réagir à la crise en élargissant la couverture et les prestations plus rapidement. Cela montre la nécessité d'améliorer la préparation et la réactivité aux

¹³ Voir : OIT, Conférence internationale du Travail, résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale).

chocs en investissant dans le renforcement à long terme des systèmes de protection sociale en temps normal, et pas seulement lorsqu'une crise survient.

46. Les États doivent tirer parti de ces mesures de protection sociale d'urgence pour instaurer des changements structurels dans les systèmes nationaux de protection sociale et réduire à long terme les disparités dans la couverture, l'efficacité et la portée de la protection sociale, en augmentant progressivement la couverture, l'efficacité et la rapidité des prestations. Étant donné que les transferts en espèces, notamment les subventions ponctuelles, ne suffisent pas pour le renforcement de la résilience des personnes, il importe de prendre des mesures complémentaires pour améliorer les compétences entrepreneuriales, promouvoir l'accès aux marchés et aux services financiers, etc.

47. On a tenu compte des questions de genre dans peu de mesures de lutte contre la pandémie. Néanmoins, certains faits indiquent clairement que les mesures de protection sociale peuvent promouvoir l'autonomisation économique des femmes et les effets connexes sur la santé, la nutrition, l'éducation et le bien-être général des ménages, des enfants et des sociétés. Il est essentiel d'intégrer davantage la prise en compte des questions de genre et les points de vue des autres groupes défavorisés dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de protection sociale afin de promouvoir la sécurité économique pour tous.

3. Lutte contre l'insécurité alimentaire et transformation des systèmes agroalimentaires

48. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources¹⁴. Les systèmes agroalimentaires doivent être efficaces, inclusifs, résilients et durables, et produire des aliments nutritifs et abordables pour tous. Dans le document intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021*, la FAO, le Fonds international de développement agricole, l'OMS, le PAM et l'UNICEF ont défini six voies à emprunter pour transformer les systèmes agroalimentaires : intégrer l'action humanitaire, les politiques de développement et la consolidation de la paix, dans les zones touchées par des conflits qui sont exposées à un risque élevé de famine et d'insécurité alimentaire ; renforcer la résilience face aux changements climatiques dans l'ensemble du système agroalimentaire ; renforcer la résilience des plus vulnérables face à l'adversité économique ; intervenir le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en vue de réduire le coût des aliments nutritifs ; lutter contre la pauvreté et les inégalités structurelles en veillant à ce que les interventions soient favorables aux pauvres et inclusives ; renforcer l'environnement alimentaire et changer le comportement des consommateurs afin de favoriser des habitudes alimentaires ayant une incidence positive.

49. Pour transformer les systèmes agroalimentaires, les États devraient accroître les investissements dans la science, la technologie et l'innovation dans le domaine du développement agricole. Les innovations, notamment celles numériques, peuvent permettre d'accroître la productivité, la résilience et la durabilité de l'agriculture et favoriser des habitudes de consommation plus durable. Pour cela, on doit adapter les technologies agricoles aux environnements locaux, en particulier aux besoins et aux

¹⁴ Sources : FAO, Fonds international de développement agricole, OMS, PAM et UNICEF, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021* ; [A/76/227](#) ; Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture de l'ONU ; Département des affaires économiques et sociales, *Sustainable Development Outlook 2021: from Anguish to Determination* (2021) ; FAO, « Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition : commerce », note d'orientation politique 9 (2017) ; FAO, *Cadre de protection sociale : promouvoir le développement rural pour tous* (Rome, 2017) ; PAM, *World Food Programme Strategy for Support to Social Protection* (Rome, 2021).

demandes des petits producteurs et des exploitants familiaux, en s'appuyant sur les systèmes de connaissances traditionnels et autochtones et en tirant parti, en préservant la durabilité environnementale et sociale et en utilisant les ressources naturelles de manière plus efficace. Les exploitants familiaux, les petits producteurs et les groupes défavorisés et marginalisés devraient être activement associés aux décisions portant sur la recherche, le développement et l'innovation, en tant que cocréateurs de solutions.

50. De même, l'augmentation des investissements dans la recherche et le développement en vue d'améliorer le stockage et la transformation des aliments peut contribuer à prévenir les pertes et le gaspillage de nourriture. À l'échelle mondiale, environ 14 % des aliments produits sont perdus le long de la chaîne alimentaire, entre la récolte et la vente au détail, et on estime que 17 % de la production alimentaire mondiale est gaspillée. À ce propos, la sensibilisation des consommateurs reste cruciale. La transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables peut être facilitée par l'adoption de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de l'agriculture respectueuse de l'environnement, de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques et d'autres approches innovantes qui permettent d'avoir accès à des régimes alimentaires sains tout en réduisant les pressions sur les ressources naturelles et la diversité biologique, et les émissions de gaz à effet de serre.

51. La pandémie a montré qu'il était possible d'améliorer les synergies entre la protection sociale, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour garantir un large accès à une nourriture suffisante et à une alimentation saine durant toute l'année, il faut travailler sur deux fronts. En effet, il faut soutenir les programmes consacrés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment en apportant une assistance ou une aide alimentaire en nature en période de soudure. De nombreux pays ont intensifié leurs efforts à cet égard, dans le cadre de leur intervention d'urgence face à la pandémie. Par exemple, en Amérique latine et aux Caraïbes, de nombreux pays ont adapté leurs programmes d'alimentation scolaire à la situation et ont fourni des paniers de nourriture aux familles directement chez elles. L'Inde s'est servie de son système de distribution public, qui dessert 800 millions de personnes, pour élargir rapidement la distribution de céréales alimentaires, doublant presque le volume entre avril et novembre 2020. En même temps, il faut redoubler d'efforts pour soutenir les approches tenant compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui garantissent la prise en considération de ces deux éléments dans l'élaboration et l'application des mesures de protection sociale. Il s'agit, par exemple, de désigner les groupes vulnérables sur le plan nutritionnel comme étant les populations cibles ou de déterminer, pour ce qui est des transferts en espèces, les montants qui peuvent permettre aux bénéficiaires de se procurer une quantité suffisante d'aliments sains.

4. Investir dans les zones rurales, en mettant l'accent sur les infrastructures de base, la protection sociale et la transformation inclusive des zones rurales

52. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources¹⁵. Il est essentiel de s'attaquer aux répercussions de la crise sur les populations rurales et de trouver une solution aux problèmes structurels persistants qu'elles rencontrent pour garantir une reprise plus équitable et plus inclusive. Il convient de prendre des initiatives politiques dans plusieurs domaines. Premièrement, des systèmes de protection sociale inclusifs et adaptés aux besoins des populations rurales doivent être mis en place de toute urgence. Étant donné que de nombreux habitants des zones rurales ne bénéficient pas de régimes d'assurance sociale contributifs (liés à l'emploi formel), ils doivent nécessairement avoir accès à une assistance sociale prévisible (en espèces,

¹⁵ Source : FAO et OIT, *Étendre la protection sociale aux populations rurales : perspectives pour une approche commune entre la FAO et l'OIT* (Genève, 2021).

en bons ou en nature) ou à des prestations forfaitaires basées sur la résidence en cas d'accident, de maladie ou de grossesse, financées par des contributions forfaitaires des populations rurales ou par les impôts, et à une assurance maladie. Pour cela, les États doivent investir dans des systèmes de protection sociale qui couvrent les populations rurales. Cette aide peut contribuer à réduire la dépendance à l'égard de stratégies d'adaptation préjudiciables et encourager l'investissement dans des activités agricoles.

53. Deuxièmement, le développement des entreprises rurales non agricoles est un élément essentiel à la transformation rurale et à la réduction de la pauvreté. Beaucoup de ces entreprises sont informelles et ne peuvent pas accéder aux sources de crédit formelles. L'accès au crédit et aux ressources productives est difficile, surtout pour les jeunes hommes et femmes des zones rurales. Il convient de mettre en place des outils innovants permettant d'octroyer des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt, avec l'aide des systèmes de microcrédit locaux et d'autres mécanismes (y compris des crédits d'impôt pour les entreprises plus formelles), pour soutenir ces entreprises pendant la crise et au-delà, et favoriser leur formalisation.

54. Troisièmement, les politiques doivent tenir compte des multiples dimensions de la sécurité alimentaire dans les zones rurales. Les mesures prises doivent aider les ménages ruraux à accéder à des régimes alimentaires plus nutritifs et plus diversifiés, et stimuler la production locale et le marché de ces produits. De même, une approche territoriale visant à améliorer la sécurité alimentaire repose sur le renforcement des systèmes agroalimentaires locaux et régionaux, en encourageant le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement, en renforçant les liens entre les villes et les campagnes, qui permettent aux petits producteurs d'accéder aux marchés, et en proposant des régimes alimentaires plus diversifiés et plus nutritifs aux populations urbaines.

55. Quatrièmement, il est nécessaire de promouvoir le développement agricole et de renforcer la résilience et l'adaptabilité des petits producteurs et des exploitants familiaux en adoptant une stratégie multisectorielle adaptée au contexte. Une telle stratégie prendrait en compte les éléments suivants : le renforcement des services consultatifs et des institutions rurales pour soutenir les petits producteurs (notamment en encourageant ces producteurs et les agriculteurs familiaux à augmenter et à diversifier leur production, à en améliorer la qualité et à fixer des prix rémunérateurs) ; la promotion d'une réforme du régime foncier qui soit équitable, durable et inclusive ; la prise de mesures de minimisation et d'atténuation des risques ; le soutien à la réhabilitation et à la construction d'équipements communautaires (petites infrastructures pour l'accès aux marchés, comme des entrepôts et des aires de séchage) ; l'incitation des petits producteurs et des exploitants familiaux à s'organiser en organisations et coopératives d'agriculteurs afin de pouvoir vendre à de meilleurs prix ; la promotion du développement de la chaîne de valeur par la gestion postrécolte, la transformation des aliments et l'appui à la commercialisation, y compris l'accès aux marchés, le renforcement des liens entre les petits producteurs et les exploitants familiaux et l'industrie agroalimentaire, et la promotion des économies sociales et solidaires comme modèles de développement économique. Les cadres et les mesures politiques doivent être conçus pour faire face aux multiples effets de la pandémie sur les exploitants familiaux et promouvoir leur prise en compte, en tant qu'acteurs clés, dans les stratégies de relèvement à moyen terme. Les politiques doivent tenir compte des questions de genre, car les femmes font face à des obstacles structurels et normatifs en tant que productrices et consommatrices de produits alimentaires. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour garantir aux femmes l'égalité des droits de propriété et d'usage, de l'accès au crédit, aux services de vulgarisation, et de revenu, afin d'accroître les ressources qu'elles contrôlent et leur pouvoir de décision au sein du ménage.

56. Enfin, les investissements dans les infrastructures de connectivité peuvent contribuer à redynamiser les économies rurales et favoriser la réduction de la pauvreté. La connectivité routière peut améliorer l'accès aux marchés, aux installations sanitaires et aux établissements scolaires. Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans la réduction du fossé numérique entre les zones rurales et les zones urbaines, notamment en lançant des plans nationaux en matière de connectivité à haut débit, en mettant en place un cadre réglementaire favorable et en faisant la promotion des compétences numériques. Dans les futurs efforts d'électrification, il sera nécessaire de relever le défi d'atteindre les populations non desservies, y compris celles qui sont déplacées ou qui vivent dans des collectivités éloignées.

5. Comblent les déficits de financement

57. Le contenu de la présente section est tiré de diverses sources¹⁶. Les disparités en matière de protection sociale sont en grande partie dues à un manque significatif d'investissements dans les systèmes de protection sociale. À l'échelle mondiale, les pays consacrent en moyenne 12,9 % de leur PIB à la protection sociale (à l'exclusion de la santé) afin d'assurer la sécurité de revenu tout au long du cycle de la vie d'un individu, y compris les allocations familiales, les prestations de maternité, les prestations de maladie, les pensions d'invalidité, les allocations de chômage et la pension de retraite. Toutefois, il existe de grandes différences entre les pays. Les pays à revenu élevé ont dépensé en moyenne 16,4 %, soit deux fois plus que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (8 %), six fois plus que les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (2,5 %) et 15 fois plus que les pays à faible revenu (1,1 %). Compte tenu de la différence de PIB, les ressources financières consacrées à la protection sociale sont encore plus inégales que les ratios.

58. Le déficit de financement pour la fixation de niveaux de protection sociale minimale a augmenté d'environ 30 % depuis le début de la pandémie de COVID-19, en raison de la baisse des recettes nationales liée à la réduction du PIB et de l'augmentation concomitante des besoins en matière de services de santé et d'aides au revenu. D'après les dernières estimations de l'OIT, qui ont tenu compte des effets de la pandémie, pour établir un niveau national de protection sociale minimale, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure devraient investir annuellement 362,9 milliards de dollars supplémentaires et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, 750,8 milliards de dollars de plus, soit respectivement 5,1 % et 3,1 % de leur PIB. Quant aux pays à faible revenu, ils devraient investir 77,9 milliards de dollars supplémentaires, soit 15,9 % de leur PIB, pour combler le déficit annuel de financement de la protection sociale.

59. Si des progrès ont été accomplis en matière d'accès aux soins de santé (près des deux tiers de la population mondiale étant protégés par un régime), des investissements supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les obstacles qui

¹⁶ Sources : OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022* ; Banque mondiale, *Financement à haut rendement de la couverture sanitaire universelle : impulser une croissance durable pour tous au XXI^e siècle* (Washington, 2019) ; FMI, « Une stratégie pour le FMI en matière de dépenses sociales », document de politique générale du FMI (juin 2019) ; Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* ; Appel à réactions : projet de mise en place d'un fonds mondial pour la protection sociale, 15 décembre 2020 (www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/Pages/global-fund-social-protection.aspx) ; Organisation des Nations Unies, « Liquidity and debt solutions to invest in the SDGs: the time to act is now », note de synthèse (mars 2021) ; Organisation des Nations Unies, « Debt and COVID-19: a global response in solidarity », 17 avril 2020 ; OCDE, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/la-communaute-internationale-conclut-un-accord-fiscal-sans-precedent-adapte-a-l-ere-du-numerique.htm>.

subsistent, notamment le montant élevé des paiements directs, l'éloignement des établissements de santé et les lacunes dans la diversité et la qualité des services. Aujourd'hui, deux tiers de la population mondiale sont protégés par une certaine forme de régime de soins de santé. Avant le début de la pandémie, la Banque mondiale estimait que le déficit de financement pour parvenir à une couverture sanitaire universelle dans les 54 pays les plus pauvres (où vivent 1,5 milliard de personnes) serait d'environ 176 milliards de dollars par an d'ici à 2030.

60. La pandémie de COVID-19 a également accru le déficit de financement pour un accès universel à l'éducation¹⁷. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le déficit de financement dans les pays à faible revenu et dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 est de 148 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. Les coûts supplémentaires liés à la fermeture des écoles du fait de la pandémie risquent d'accroître ce déficit de financement d'un tiers, ce qui le porte à 200 milliards de dollars par an. En investissant maintenant dans des programmes de rattrapage et de réinscription, les pays pourraient réduire ce coût supplémentaire de 75 % ; mais beaucoup d'entre eux n'agissent pas. On estime que 65 % des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 35 % des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé ont réduit les financements consacrés à l'éducation depuis le début de la pandémie.

61. Les efforts nationaux et internationaux doivent aller de pair pour combler les déficits de financement et créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour préserver les acquis du développement et favoriser un relèvement plus inclusif et plus résilient. Les États doivent préserver les dépenses sociales et garantir des ressources financières suffisantes pour la santé, l'éducation et la protection sociale. Au niveau national, certaines autorités publiques cherchent les moyens de redéfinir les priorités en matière de dépenses publiques, en augmentant la part allouée au secteur des services sociaux. Les États devraient également redoubler d'efforts pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales au niveau national, qui entraînent une perte considérable de recettes publiques, en agissant sur plusieurs fronts : promouvoir le respect des obligations fiscales, opérer des changements dans la politique fiscale (correction des lacunes) et renforcer les mécanismes d'application. La poursuite de réformes instituant un impôt progressif peut jouer un rôle important dans les efforts visant à combler le déficit de financement. Pour de nombreux pays en développement, il faut également s'affranchir de la dépendance des impôts indirects (taxes sur les ventes et taxes sur la valeur ajoutée), qui tendent à être plus régressifs, et compter davantage sur les impôts directs sur le revenu et le patrimoine. En outre, ils doivent augmenter la taxe sur la valeur ajoutée appliquée aux produits de luxe. Les cotisations à la sécurité sociale sont essentielles pour combler le déficit de financement des systèmes de protection sociale d'une manière conforme au principe de solidarité.

62. Le principe de solidarité doit s'appliquer non seulement au niveau national mais aussi au niveau international. Les budgets nationaux étant mis à rude épreuve, de nombreux pays à faible revenu ne seront pas en mesure de combler le déficit de financement en comptant uniquement sur la mobilisation de ressources au niveau national. Pour tirer parti du système de financement international, il faut une approche à plusieurs volets.

63. De nombreux pays ont considérablement augmenté leur aide publique au développement en 2020, ce qui a entraîné une augmentation nette de 7 % en termes

¹⁷ Voir : <https://fr.unesco.org/news/lunesco-signe-que-deficit-financement-atteindre-lodd-4-pays-plus-pauvres-risque-daugmenter>.

réels par rapport à 2019. Pour favoriser un relèvement inclusif à l'échelle mondiale, il est essentiel de continuer à donner la priorité à l'aide publique au développement, plutôt que de la réduire du fait de la pression fiscale au niveau national. Les fonds dédiés à l'appui à l'établissement de niveaux de protection sociale minimale dans tous les pays du monde sont assortis d'un projet de mise en place d'un fonds mondial pour la protection sociale. Pour répondre aux besoins de financement des pays, il faut augmenter les financements à des conditions favorables, une préoccupation qui est à l'origine de propositions telles que le fonds pour l'atténuation des retombées économiques de la COVID-19 et le mécanisme de trésorerie et de soutenabilité. En août 2021, le FMI a approuvé l'émission de 650 milliards de dollars de nouveaux droits de tirage spéciaux, qui viendront compléter les réserves internationales des pays membres. Des discussions sont en cours sur la possibilité de réaffecter les droits de tirage spéciaux (les réserves nouvellement émises et celles non utilisées), des pays ayant une solide position de réserves extérieures vers les pays qui en ont le plus besoin. Certains pays ont renforcé leur coopération fiscale internationale pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, par exemple en empêchant les entreprises multinationales d'éviter l'impôt par érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices. La mise en œuvre de l'accord d'octobre 2021 visant à prélever un taux minimal de 15 % d'impôt sur les sociétés dans tous les pays constituera un pas important dans cette direction. Des mécanismes plus équitables et plus efficaces de résolution des crises de la dette, et d'emprunts et de prêts plus responsables aideront également les pays à faible revenu à se faire une plus grande marge de manœuvre budgétaire. Si l'Initiative de suspension du service de la dette convenue par le Groupe des Vingt (G20) en avril 2020 et le Cadre commun pour le traitement de la dette qui en découle constituent des pas dans la bonne direction, des efforts supplémentaires doivent être faits pour contribuer à l'allègement de la dette. Parmi ces efforts, on peut citer la recherche de possibilités d'allègement du secteur public en s'appuyant sur le Cadre commun du G20, les initiatives d'échange et de rachat de la dette contre des mesures d'adaptation au climat, les emprunts dont le remboursement est conditionné par la situation économique et la mise en place d'une autorité de la dette créée de manière indépendante qui pourrait superviser un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette.

V. Conclusion et recommandations

64. La pandémie de COVID-19 a annulé les progrès récemment accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de la faim, renforçant les inégalités préexistantes et aggravant les vulnérabilités de nombreuses populations marginalisées et défavorisées. Alors qu'il reste moins de 10 ans pour réaliser le Programme 2030, il s'agit du plus grand recul dans la réalisation du développement durable pour tous. Le relèvement après la pandémie de COVID-19 offre l'occasion de mettre en place des cadres politiques intégrés à long terme pour la réalisation des objectifs de développement durable. Collectivement, les cadres devraient avoir pour but de réduire la pauvreté, la faim et les inégalités, d'améliorer les capacités et le bien-être des personnes et de garantir des moyens de subsistance durables pour tous. Ces stratégies de relèvement devraient s'appuyer sur une analyse multidimensionnelle de la pauvreté et de la faim.

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé aux États Membres :

a) d'élaborer des plans de relèvement à long terme, tenant compte des risques et axés sur la prévention, qui amélioreront les capacités et le bien-être des populations, en investissant dans les services sociaux et les infrastructures, notamment les infrastructures scolaires de base, les services d'interconnexion et de soins de santé, l'eau potable et l'assainissement, des logements abordables, la

garantie d'un emploi décent, une bonne couverture sociale et une connexion fiable et abordable à Internet. La prestation de services doit viser à parvenir progressivement à l'accès universel, une attention particulière étant accordée aux besoins des groupes et collectivités vulnérables et défavorisés ;

b) de s'attaquer aux multiples causes de la pauvreté, de la faim et des inégalités, en créant des emplois décents et d'autres possibilités génératrices de revenus, notamment par le moyen des marchés publics et d'autres programmes visant à soutenir la production locale et les achats auprès des petits producteurs et des exploitants familiaux, en renforçant la résilience ; en améliorant la cohérence entre la protection sociale et les politiques agricoles ; en faisant la promotion de l'inclusion numérique et financière ; en garantissant l'égalité d'accès aux emplois et à une alimentation saine, à un enseignement de qualité et à la formation tout au long de la vie (y compris le perfectionnement et la formation professionnelle) ; en luttant contre la discrimination ; en autonomisant les populations, en favorisant l'inclusion sociale et la participation des personnes défavorisées et marginalisées ; en privilégiant les investissements dans l'éducation, la nutrition et les soins de la petite enfance afin de rompre la pauvreté intergénérationnelle ;

c) d'accélérer les efforts visant à mettre en place, au niveau national, des systèmes de protection sociale universelle qui soient adéquats, complets et durables, en établissant notamment des niveaux de protection sociale minimale afin de garantir au moins un niveau de sécurité sociale de base pour tous, à remédier aux vulnérabilités tout au long de la vie, à améliorer la sécurité alimentaire et les résultats en matière de nutrition, ainsi que la couverture sanitaire universelle, et à renforcer la résilience face aux chocs et aux facteurs de stress. L'objectif de la protection sociale universelle ne peut être atteint que si les régimes sont également conçus pour répondre aux besoins des plus vulnérables, grâce à une bonne combinaison entre régimes contributifs et non contributifs pour la couverture de toutes les populations, y compris les enfants, les femmes, les agriculteurs de subsistance, les travailleurs du secteur informel ou d'autres groupes qui ne bénéficient pas de protection ou qui n'en bénéficient pas assez, tout en faisant la promotion de la transition des entreprises et des travailleurs du secteur informel vers l'économie formelle ;

d) de renforcer les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, afin qu'ils produisent des régimes alimentaires sains pour l'élimination de la faim et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en mettant en œuvre les stratégies nationales de transformation inclusive des systèmes agroalimentaires, y compris celles issues du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ; en investissant dans la science, la technologie et l'innovation pour accroître la productivité, la résilience et la durabilité de l'agriculture, et réduire les risques de catastrophe ; en renforçant la cohésion et la coordination des politiques entre les ministères en charge de la protection sociale, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; en mettant en place des programmes multidimensionnels de réduction des risques de catastrophe et de résilience, axés sur les besoins des populations, dans les zones touchées par des conflits et sujettes aux chocs ;

e) de remédier aux effets de la COVID-19 et de trouver une solution aux problèmes structurels persistants rencontrés par les populations rurales, en mettant en place des systèmes de protection sociale universels, inclusifs et adaptés aux populations rurales ; en favorisant le développement des entreprises rurales non agricoles ; en tenant compte des multiples dimensions de l'insécurité

alimentaire dans les zones rurales ; en investissant dans le développement agricole ; en mettant en place des politiques multisectorielles et des plans d'action nationaux visant à renforcer la résilience et l'adaptabilité des petits producteurs et des exploitants familiaux ;

f) de combler les déficits de financement de l'accès universel à la protection sociale et aux services essentiels, en redéfinissant les priorités pour ce qui est des dépenses publiques ; en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales ; en appuyant les réformes instituant un impôt progressif. La communauté internationale et les partenaires de développement devraient renforcer la coopération multinationale ; respecter leurs engagements relatifs à l'aide publique au développement ; mobiliser des ressources pour un relèvement inclusif, en mettant notamment en place un fonds mondial pour la protection sociale ; généraliser les financements à des conditions favorables ; recourir aux droits de tirage spéciaux ; renforcer la coopération fiscale internationale ; envisager des mécanismes équitables et efficaces de résolution des crises de la dette.
